



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020

DCM20201218/012

**Requalification voirie et modernisation réseaux, Avenue Ile de France, avenue des Mascareignes et avenue de bourbon-demande de subvention état 2021**

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 22 décembre 2020.

Que la convocation a été faite le 11 décembre 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	4
Absents :	5
Total des votes :	40



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. RAMIN Jean Yannick, VIRAPOULLE Jean-Paul, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, TIPAKA Nadia

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. PAYET Catherine Anne, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, BENOIT Sabrina, SAID Moussa

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

## **DCM20201218/012 - Requalification voirie et modernisation réseaux, Avenue Ile de France, avenue des Mascareignes et avenue de bourbon-demande de subvention état 2021.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### **I. Contexte**

La Ville de Saint-André s'est engagée dans une démarche de requalification générale de ses voiries. Elle programme ainsi la modernisation de l'axe principal de la ville qui comprend l'Avenue des Mascareignes, l'Avenue Ile de France et l'Avenue de Bourbon.

En effet, la population de ces secteurs rencontre plusieurs problèmes de circulation qui sont rappelés ci-après et liés à une évolution urbaine croissante :

- Bande de roulement abîmée,
- Réseaux secs et humides non conforme
- Manque de places de stationnement
- Absence de pistes cyclables
- Trottoirs défectueux et non sécurisés
- Eclairage publics non conforme
- Absence aménagement d'accessibilité PMR
- Absence d'équipement pour le TCSP

Par ailleurs, ces avenues constituent la porte d'entrée du centre-ville qui fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain avec l'ANRU.

### **II. Objectifs et Programme**

En conséquence, la ville a pour objectif de créer un axe de circulation majeur et durable permettant :

- La circulation sécurisée des vélos,
- Le déplacement sécurisé des piétons sur un linéaire ombragé,
- La fluidité du trafic des véhicules et des transports en commun.

Le programme d'intervention consiste notamment à :

- La mise aux normes des réseaux humides (AEP ,EU,EP) et secs (FT, Fibre, éclairage public)
- La rénovation des trottoirs,
- L'enfouissement des réseaux électriques,
- L'installation d'un éclairage public de type LED conforme à la politique de MDE,
- La création de giratoires,
- La requalification de la voirie,
- L'aménagement de pistes cyclables,
- La création d'aménagement dédié et d'abris bus pour les usagers des transports en commun,
- La plantation d'arbres.

### **III. Financement**

Le plan de financement s'établit comme suit :

COÛT en Euro H.T	FINANCEMENT en Euro H.T		
OBJET	MONTANT	SUBVENTIONS	MONTANT
MONTANT ETUDES ET TRAVAUX	17 131 416€	REGION	2 522 243€
		DEPARTEMENT	1 145 658€
		CIREST	2 477 145€
		SIDELEC/EDF	967 200€
		COMMUNE :	3 426 283€
		ETAT	6 592 887€
<b>TOTAL</b>	<b>17 131 416€</b>		<b>17 131 416 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

**Article 1 :**

D'approuver le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus, ainsi que la participation communale,

**Article 2 :**

D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter auprès des différents co-financeurs le montant d'aides publiques, sur la base du montage financier prévisionnel ci-dessus,

**Article 3 :**

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-André le

23 DEC. 2020



Le Maire

*J. Bedier*  
Joé BEDIER